

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°73-2021
Point 4.17.3

Point 4.17.3 de l'ordre du jour

Participation du Service de la Vie Universitaire à l'aide Spécifique du CROUS

EXPOSE DES MOTIFS :

De nombreux étudiants connaissent des difficultés financières, ce constat est accentué par la crise Covid. L'Université de Strasbourg a fait le choix de verser une contribution au CROUS de Strasbourg, établissement du site le plus à même d'évaluer les situations sociales des étudiants. Pour mémoire les deux assistantes sociales rémunérées par l'université travaillent au sein du service social du CROUS pour plus d'efficacité des dispositifs. Selon la circulaire n°2011-1021 du 03/11/2011, concernant le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes : « Dans chaque université, le conseil d'administration, après avis du conseil des études et de la vie universitaire, détermine le pourcentage de l'aide sociale dans la limite de 30% du budget annuel ».

Il est proposé aux membres de la CFVU de s'exprimer sur deux points :

1 / Au titre de l'année 2021, de voter une subvention pour les aides sociales **à hauteur de 100 000 euros, (soit une augmentation de 10 000 euros par rapport à l'année 2020).**

Cette subvention sera imputée sur le budget du Service de la vie universitaire.

Le montant des aides sera attribué aux étudiants par la commission de l'aide spécifique du CROUS de Strasbourg.

2 / De voter la reconduction de cette aide sociale de **100 000 euros** au titre des années suivantes : 2022, 2023 et 2024.

En cas de nécessité, ce montant pourra être modifié et fera alors l'objet d'un nouveau passage en CFVU et CA pour approbation des membres.

Le 4 mai 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé la participation du Service de la vie universitaire à l'aide spécifique d'un montant de 100 000 euros au titre de l'année 2021, par 35 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la participation du Service de la vie universitaire à l'aide Spécifique d'un montant de **100 000 euros** au titre de l'année 2021 et de reconduire cette aide pour les années 2022 à 2024.

Résultat du vote :

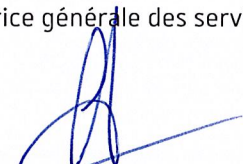
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT